

Les violences conjugales sont un fléau social.

La prise de conscience de l'importance du phénomène, désormais analysé comme une forme de discrimination à l'encontre des femmes, a conduit à de nombreuses interventions législatives – la plus marquante d'entre elles étant la loi n° 2010-769 du 9 juillet 2010 relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants.

Au sein du programme de recherche RÉGINE (Recherche et études sur le genre et les inégalités dans les normes en Europe), à l'origine de nombreuses publications relatives aux rapports entre le genre et le droit (v. en part. *La loi et le genre, Études critiques de droit français*, CNRS éd., 2014), plusieurs chercheur-se-s ont souhaité analyser ces dispositifs législatifs applicables en matière de violences conjugales. Il s'est agi d'interroger non seulement la réalité et l'efficacité des dispositifs originaux mis en place mais aussi l'articulation du souci de protection des victimes de violences avec le droit commun (droit du couple, autorité parentale, secret professionnel, droit pénal, ...): jusqu'où peut-on repenser les règles de droit au regard du phénomène des violences de genre et en particulier des violences conjugales? Dans ce cadre, la confrontation systématique de l'approche académique et des enjeux identifiés par les acteurs de terrain est particulièrement féconde. C'est pourquoi la Fédération nationale solidarité femmes a été associée, dès l'origine, à la réflexion collective.

Le présent colloque restitue les conclusions de cette recherche, qui donnera lieu à la publication d'un ouvrage aux éditions Mare & Martin.

Manifestation validée au titre de la formation continue des avocats.

Pour l'obtention d'une attestation de présence, inscription obligatoire avant le vendredi 20 novembre, 14h :

* par voie postale :

M^{me} Zoubida Saïdi, Cedcace,
UFR Droit et science politique, F 413,
Université Paris-Ouest Nanterre La Défense
200 avenue de la République
92001 Nanterre Cedex

* ou par courrier électronique : zoubida.saidi@u-paris10.fr

Indiquer le nom, le prénom, la fonction, l'adresse et le numéro de téléphone professionnels.



CUREJ



CUREJ



Mercredi 25 novembre 2015

Université Paris-Ouest Nanterre La Défense
Bâtiment F – Salle des conférences (F352)

Colloque

Le traitement juridique et judiciaire des violences conjugales : entre droit spécial et droit commun

Organisé par

le Centre de droit civil des affaires et du contentieux économique
(CEDCACÉ - Université Paris-Ouest Nanterre La Défense) et
le Centre universitaire rouennais d'études juridiques
(CUREJ - Université de Rouen)

en partenariat avec la Fédération nationale solidarité femmes (FNSF)

Direction scientifique

Amélie Dionisi-Peyrusse, Catherine Le Magueresse, Marc Pichard et Camille Viennot
pour RÉGINE

9h00 – 9h15
Accueil

9h15 – 10h30

Introduction

L'identification des violences conjugales

Les violences conjugales comme violences faites aux femmes

Marc PICHARD, Enseignant-chercheur, Université Paris-Ouest Nanterre La Défense

Les principes d'intervention face à la complexité des violences conjugales

Françoise BRIE, Directrice de l'Escale, Paris, FNSF

Stéréotypes et violences conjugales : faibles femmes ? hommes bourreaux ?

Cynthia MACQUET, Doctorante en droit privé, Université du Littoral Côte d'Opale

10h30 – 10h45
Pause

10h45 – 13h00

Première partie

Les dispositifs spécifiques : quelles réalités ? quelle efficacité ?

L'ordonnance de protection des victimes de violences conjugales et le TGI de Lille (2010-2015)

Abla KOUMDADJI, Docteure en droit privé, Université de Lille

L'orientation des poursuites et les condamnations en matière de violences conjugales : l'expérience du TGI de Lille

Khalidja EL MAHJOUBI, Doctorante en droit privé, Université de Lille

Les stages de responsabilisation des auteurs de violences au sein du couple

Claire SAAS, Enseignante-chercheuse, Université de Nantes et

Camille VIENNOT, Enseignante-chercheuse, Université Paris-Ouest Nanterre La Défense

Violences au sein du couple et victimes de nationalité étrangère : une protection en demi-teinte

Céline CHASSANG, Enseignante-chercheuse, Université Paris-Ouest Nanterre La Défense

12h15 – 13h
Discussion générale

introduite et animée par Isabelle STEYER, avocate, commission justice FNSF

14h30 – 18h00

Seconde partie

Le droit commun : quelles adaptations ? quelles résistances ?

Table-ronde

Époux, partenaires et concubins : l'incidence du statut du couple

La séparation et le droit civil

Frédérique LE DOUJET-THOMAS, Enseignante-chercheuse, Université de Lille

Droit au logement et violences conjugales

Nicole CREPEAU, Présidente de Paroles de femmes, Massy, commission justice FNSF

L'attribution de la jouissance du logement à la victime des violences conjugales : un droit commun pour tous les couples ?

Camille BOURDAIRE-MIGNOT, Enseignante-chercheuse, Université Paris-Ouest Nanterre La Défense

Table-ronde

L'autorité parentale

L'autorité parentale à l'épreuve de l'égalité

Marick GEURTS et Raquel AGRAZ, Co-responsables de l'APIAF, Toulouse, commission justice FNSF

Faut-il penser une réforme de l'autorité parentale à l'aune des violences conjugales ?

Aurore CHAIGNEAU, Enseignante-chercheuse, Université d'Amiens

La place des violences au sein des dispositions relatives à l'autorité parentale

Amélie DIONISI-PEYRUSSE, Enseignante-chercheuse, Université de Rouen et

Marc PICHARD, Enseignant-chercheur, Université Paris-Ouest Nanterre La Défense

16h15 – 16h30
Pause

La généralisation du secret professionnel en centre d'hébergement et de réinsertion sociale et ses incidences sur le dépistage des violences conjugales

Johan DECHEPY, Enseignant-chercheur, Université de Rouen

Femmes victimes de violences dites conjugales, poursuivies pour meurtre : la question de la légitime défense

Catherine LE MAGUERESSE, Ex-présidente de Association européenne contre les Violences faites aux Femmes au Travail (AVFT), Doctorante, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

17h15 - 18h
Discussion générale

introduite et animée par Isabelle STEYER, avocate, commission justice FNSF